

En plus de gérer les programmes de relations culturelles, la Direction collabore étroitement avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

A. LA PROMOTION CULTURELLE

Le ministère des Affaires extérieures permet aux programmes nationaux d'encouragement des arts au Canada de se prolonger sur la scène internationale, en trouvant des auditoires étrangers pour les artistes canadiens. Les tournées de spectacles, les expositions d'art itinérantes, les présentations de films ou les foires du livre attirent l'attention des autres pays sur la variété et l'excellence des réalisations canadiennes. Par l'entremise de sa direction des Affaires culturelles, le ministère des Affaires extérieures participe activement à la conception et au choix de projets internationaux appropriés. Sur les conseils d'experts oeuvrant au sein d'organismes culturels du gouvernement et du secteur privé, le Ministère finance et organise des manifestations culturelles à l'étranger, en se basant (a) sur la valeur artistique, (b) sur un juste équilibre entre les différentes disciplines artistiques et (c) sur une distribution géographique équitable.

1. Arts de la scène

En raison des sommes énormes qu'il en coûte pour envoyer un orchestre ou une troupe de théâtre ou de ballet professionnels à l'étranger, le Ministère doit limiter les grandes tournées aux pays revêtant un intérêt prioritaire pour le Canada. Les budgets de tournées des principaux corps de ballet, troupes de théâtre ou formations musicales sont plafonnés. Etant donné ces difficultés le Ministère peut plus facilement aider les solistes et les petits ensembles de musique de chambre, de danse contemporaine, de marionnettistes, de théâtre et de musique populaire. Ces tournées permettent de lancer des talents canadiens sur le marché international et, idéalement, d'aiguiser l'appétit des auditoires étrangers afin de rentabiliser les tournées futures.

Les tournées peuvent être négociées de deux façons: le Ministère peut décider d'aider financièrement des troupes ou des personnalités reconnues du monde de la scène qui ont été invitées à se produire à l'étranger, ou il peut prendre l'initiative d'inviter des artistes à participer à des manifestations spéciales à l'étranger ou à entreprendre une tournée dans certains pays en particulier. Un comité consultatif sur les échanges culturels avec les pays étrangers étudie les projets en cours et conseille le Ministère quant à la valeur de la troupe ou de l'artiste envisagé pour une tournée à l'étranger. Ce Comité, qui se